

Rapport trimestriel 2017-2018



MARS 2018

BILAN DES ACTIVITÉS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PLAN
DE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE AU SAUMON 2017-
2022

Rapport trimestriel 2017-2018 préparé par la Fédération québécoise pour le saumon atlantique pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs à l'attention de Madame Julie Grignon, sous-ministre associée à la faune et aux parcs.

Sommaire exécutif

Lors de consultations prébudgétaires en janvier 2017, la Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA) a déposé au gouvernement du Québec le Plan de développement économique du saumon 2017-2022 (PDES)¹. En mars 2017, une mesure budgétaire a été annoncée dans le cadre du Plan économique du Québec 2017-2018², soit des investissements de 15 M\$ sur cinq ans pour le Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022, dont 10 M\$ seraient consacrés au volet saumon du Plan (PDPS)³. Le 4 juillet 2017, un décret publié dans la Gazette officielle du Québec officialisait l'octroi de 7 525 000\$ à la FQSA. À la suite de cette annonce, une première convention de subvention établissant la répartition des montants pour les volets Infrastructures, Gestion, suivi et protection de la ressource ainsi que Promotion et sensibilisation a été signée au mois d'octobre 2017 entre le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et la FQSA.

Comme la FQSA estimait les besoins du milieu à 42 M\$ dans sa présentation initiale du PDES, elle a poursuivi ses représentations gouvernementales qui se sont traduites par l'octroi d'une subvention supplémentaire de 4 000 000\$ en mars 2018. L'annexe I présente la répartition de l'ensemble du 11 525 000\$ transféré à la FQSA dans le cadre du PDPS.

L'année 2017-2018 aura permis de mettre en place des structures pour le bon fonctionnement du PDPS pour les années à venir. Sur le plan des ressources humaines, la FQSA a engagé une coordonnatrice de programmes pour assurer la gestion des volets du PDPS qui lui sont confiés et pour s'acquitter des responsabilités qui lui ont été déléguées par la convention de subvention. Un comité de suivi constitué de représentants du MFFP et de la FQSA a été mis en place et deux rencontres officielles ont été tenues. Un comité directeur a également été formé et s'est rencontré à deux reprises. Une tournée de l'Est-du-Québec a été réalisée en novembre pour informer les organismes gestionnaires de rivières à saumon des différents volets du PDPS et de leur fonctionnement.

Des actions ont rapidement été amorcées à la suite de l'annonce dans le discours sur le budget 2017-2018 de l'octroi d'une subvention à la FQSA. Toutefois, la date du 4 juillet 2017 a été retenue comme date d'admissibilité des investissements faits dans le cadre du PDPS puisque le transfert de la subvention était alors officialisé par le décret 720-2017 dans la Gazette officielle du Québec. Le détail des actions posées dans le cadre de chacun des volets du PDPS est présenté dans les

¹ Le Plan de développement économique du saumon 2017-2022 est un document préparé par la FQSA et la FGRSQ et soumis en janvier 2017 au gouvernement du Québec.

² Le Plan économique du Québec 2017-2018 réfère à la stratégie budgétaire annoncée par le gouvernement en mars 2017.

³ Le Plan de développement de la pêche au saumon 2017-2022 (PDPS) est issu d'un investissement de 10 M\$ du gouvernement du Québec.

sections suivantes. Le tableau de suivi des revenus et des investissements de l'annexe II présente l'état des finances en date du 31 décembre 2017 pour permettre la comparaison des chiffres présentés avec ceux des états vérifiés présentés à l'annexe III.

Bilan général des activités réalisées dans le cadre du volet infrastructures

Le volet infrastructures d'accueil, d'accès et d'hébergement vise à améliorer, à restaurer et à mettre aux normes les infrastructures en périphérie des rivières à saumon. Bien que selon la convention de subvention initiale, les projets d'infrastructures n'étaient pas financés en 2017-2018, la FQSA et les membres du comité de suivi ont travaillé à la préparation des documents nécessaires au fonctionnement du Programme d'aide aux infrastructures. Toutefois, dans l'avenant n°1 signé en mars 2018, un financement de 1 M\$ pour des projets d'infrastructures a été octroyé pour 2017-2018 et sera reporté à l'année financière 2018-2019.

La FQSA a préparé un guide du promoteur, un formulaire de demande de subvention, une grille de montage financier et des modèles de grille d'évaluation des demandes qui ont été soumis au comité de suivi pour recevoir leurs commentaires et leur approbation. La FQSA a également préparé des modèles de lettres d'appel de projets, de rapports finaux et d'étape, de bilans financiers et d'ententes de subvention, prêts à être soumis aux comités de suivi et directeur. Toutes les structures administratives sont donc prêtes pour le lancement du programme, que nous espérons être en mesure de faire dans les plus brefs délais. Tel que prévu à la convention de subvention initiale, aucune subvention n'a donc été octroyée pour des projets dans le volet infrastructures d'accueil, d'accès et d'hébergement du PDPS, du temps d'administration y a cependant été consacré.

Bilan général des activités de consolidation du réseau de suivi des montaisons de saumon

L'avenant n°1 à la convention de subvention a apporté plusieurs modifications à l'annexe B de la convention de subvention initiale, maintenant divisée en trois sous-volets.

Le sous-volet A vise toujours à soutenir les organismes délégataires des activités de pêche sportive effectuant le dénombrement des saumons adultes en montaison. Celui-ci a été bonifié en fin d'année financière de 100 000\$ pour 2017-2018 qui seront reportés à l'année financière suivante. L'administration du programme pour 2017-2018 était sous la responsabilité du MFFP puisqu'à la date d'appel de projets pour ce volet du PDPS, la convention de subvention n'était pas encore signée. Les professionnels du MFFP et de la FQSA se sont toutefois rencontrés pour préparer

l'édition 2018-2019 du programme. Le guide du demandeur et le formulaire de demande d'aide financière ont été adaptés pour être intégrés dans un appel de projets, lancé conjointement avec l'appel de projets pour les volets activités de protection et projets et équipements de protection du Fonds d'aide à la protection des rivières à saumon. Aucun investissement n'a donc été fait à ce jour dans le volet du financement des décomptes de saumon du PDPS, tel que prévu initialement à la convention de subvention.

Le sous-volet B a encore pour objectif l'acquisition de matériel permettant de développer le réseau de suivi des montaisons, mais a été bonifié de 260 000\$ en 2017-2018 par l'avenant n°1, pour un total de 335 000\$. Aucun déploiement de matériel n'a eu lieu au cours de l'année 2017-2018, alors l'ensemble de l'enveloppe sera reporté à l'année 2018-2019.

Un sous-volet C prévoyant l'octroi de subventions aux organismes effectuant du transport de saumons en amont d'obstacles anthropiques a été ajouté dans l'avenant n°1. Toutefois, le financement de 45 000\$ par année sera disponible uniquement en 2018-2019 et en 2019-2020.

Bilan général des opérations de support à l'ensemencement

Ce volet du PDPS poursuit l'objectif de soutenir le MFFP et les organismes délégataires dans l'opérationnalisation des activités d'ensemencement. Bien que le volet support aux opérations d'ensemencement était subventionné à la hauteur de 70 000\$ en 2017-2018, aucune action ni investissement n'ont été faits dans le cadre de ce volet dans la dernière année. Comme précisé dans la convention de subvention, les besoins en matériel et en main-d'œuvre pour rencontrer les standards de production établis par le ministère seront convenus par les directions régionales de la gestion de la faune concernées en collaboration avec les délégataires et transmis à la FQSA par l'intermédiaire du comité de suivi. Aucune rencontre n'a eu lieu au sujet des opérations d'ensemencement, uniquement la liste des rivières retenues dans le plan de production du saumon atlantique 2017-2022 a été partagée au comité de suivi.

Bilan général des activités de protection

Le Fonds de protection des rivières à saumon permet d'offrir aux organismes délégataires des subventions supportant les actions de protection des rivières à saumon, de participer à la conservation de la ressource et de contribuer à la stabilité financière des organismes gestionnaires en difficulté. Le financement de 200 000\$ disponible pour 2017-2018 était sous la gestion du MFFP, puisqu'à la date d'appel de projets pour ce volet du PDPS, la convention de subvention n'était pas encore signée. L'avenant n°1 vient bonifier le Fonds de 500 000\$ par année pour les années 2018-2019 et 2019-2020.

Dans une démarche de simplification des démarches administratives à faire par les délégataires pour accéder au Fonds d'aide à la protection, les documents utilisés dans les dernières années ont été adaptés pour jumeler l'appel de projets pour le Fonds d'aide à la protection à celui du programme des décomptes. L'appel de projets pour le volet Formation et recyclage des assistants à la protection de la faune a été envoyé aux délégataires le 8 mars 2018.

Bilan général des activités réalisées en lien avec le prélèvement autochtone

L'objectif du volet Prélèvement autochtone est de documenter, dans un rapport, les réalités, les enjeux et les besoins des communautés autochtones en termes de prélèvements de saumon et de recenser auprès d'elles les pratiques et les pistes d'action visant à assurer une gestion saine et pérenne de la ressource. Ce volet était financé à la hauteur de 60 000\$ en 2017-2018 et a été bonifié de 150 000\$ par l'avenant n°1, mais les démarches préliminaires aux actions de la FQSA prévues dans la convention de subvention initiale n'ont pas été complétées. Un total de 210 000\$ sera reporté à l'année financière 2018-2019.

Pour atteindre l'objectif de ce volet, le ministre devra fournir à la FQSA l'information pertinente et disponible, ainsi que les orientations nécessaires à sa réalisation. La prochaine étape à compléter pour permettre l'avancement de ce volet du PDPS est donc d'organiser une rencontre du comité de suivi à laquelle sera conviée la Direction des relations avec les nations autochtones. La FQSA devra ensuite, en collaboration avec un ou des organismes représentant des intérêts autochtones, établir un plan de travail permettant d'atteindre l'objectif de ce volet et exposant, pour ce faire, une méthode de collecte de l'information éprouvée et adaptée au contexte autochtone. Une fois le plan de travail présenté au comité de suivi et approuvé par le comité directeur, il devra être mis en œuvre par la FQSA en collaboration avec le ou les organismes représentant les intérêts autochtones.

Bilan général des activités réalisées dans le cadre du volet Promotion de la pêche au saumon

L'objectif du volet sur la promotion de la pêche au saumon était initialement d'encadrer une campagne de promotion régionale et nationale de la pêche au saumon atlantique à la hauteur de 825 000\$ en 2017-2018. Toutefois, l'avenant n°1 vient non seulement bonifier de 250 000\$ cette l'enveloppe, pour un total de 1 075 000\$ pour le sous-volet A, mais prévoit également un financement supplémentaire de 500 000\$ en 2017-2018 pour de la promotion par des organismes locaux d'ici le 31 mars 2020, qui devient le sous-volet B de l'annexe F.

Plusieurs actions ont déjà été posées en 2017-2018 dans le cadre du sous-volet A. À la suite d'un appel d'offres, un mandat a été donné à la firme ARP Conseils pour l'élaboration d'un plan de développement marketing établissant clairement les enjeux du marché, du consommateur, les opportunités de développement, les orientations stratégiques ainsi qu'un échéancier de réalisation des actions à poser par la FQSA pour mettre en œuvre une campagne de promotion d'envergure. L'objectif du plan marketing est de moderniser et dynamiser l'image de l'industrie, de recruter une nouvelle clientèle et d'améliorer l'offre touristique et l'offre de pêche.

La stratégie marketing de développement s'appuiera uniquement sur la marque de commerce Saumon-Québec pour faciliter l'accès à l'information et la mise en marché de l'offre. Dorénavant, tous les outils marketing et le matériel promotionnel seront sous cette signature. Une plate-forme web sera d'ailleurs créée sous ce nom et sera un site de référencement de toute l'offre disponible sur les rivières à saumon.

La première étape de déploiement du plan marketing a été d'élaborer un guide des bonnes pratiques commerciales qui vise à faire face aux défis du renouvellement de la clientèle et de la mise en marché de l'offre de pêche au saumon atlantique au Québec. Afin d'améliorer l'offre de services et sa mise en marché, un questionnaire d'évaluation des services offerts par les gestionnaires de rivières leur a été remis. L'objectif est d'établir l'inventaire le plus complet possible de l'offre disponible et d'uniformiser l'information qui sera transmise à la clientèle dans la plate-forme centralisée de Saumon-Québec. Le guide présente également les bonnes pratiques commerciales relatives à l'accueil des clients, à la diffusion d'informations sur les services offerts par la rivière, à l'évaluation de la satisfaction de la clientèle et à la mise en marché de l'offre. Cette démarche va de pair avec le volet infrastructures du PDPS, puisqu'à partir de cet inventaire, les besoins en amélioration des infrastructures et des services pourront être priorisés.

Les investissements réalisés dans ce volet du PDPS sont essentiellement des honoraires professionnels versés à ARP Conseils pour la réalisation du plan marketing et du guide des bonnes pratiques commerciales et sont rapportés dans un tableau à l'annexe II.

Un programme de subvention sera élaboré tôt en 2018-2019 pour allouer aux organismes les sommes disponibles dans le sous-volet B.

Bilan général des activités de sensibilisation des pêcheurs réalisées

L'objectif du volet de sensibilisation des pêcheurs est de partager les différents enjeux associés à la pêche sportive du saumon et était financé à la hauteur de 70 000\$ en 2017-2018. Selon la convention de subvention, le ministre est responsable de fournir le détail lié aux actions jugées prioritaires en

matière de sensibilisation des pêcheurs et la FQSA de mener à terme les actions de sensibilisation identifiées par le comité de suivi et de consulter les délégataires afin d'établir une liste de leurs besoins en matière de sensibilisation. Lors de la tournée de novembre, ainsi qu'à la rencontre des gestionnaires de rivières à saumon tenue en mars 2018, la FQSA a recueilli leurs priorités à ce sujet. Une rencontre du comité de suivi doit être organisée afin de mener un exercice de réflexion à partir des besoins exprimés par les délégataires pour proposer différentes actions de sensibilisation et une programmation pour la réalisation de celles-ci. Aucun investissement n'a donc été fait à partir de ce volet en 2017-2018.

Bilan général des activités réalisées dans le cadre du volet de développement de nouveaux secteurs de pêche

L'avenant n°1 prévoit l'ajout d'un nouveau volet visant le développement de nouveaux secteurs de pêche financé à la hauteur de 500 000\$ en 2017-2018 pour des projets devant se terminer d'ici le 31 mars 2020. Les projets des organismes pourront être déposés à l'aide de la structure prévue pour la gestion du Programme d'aide aux infrastructures.

Bilan général des activités réalisées dans le cadre du volet Formation

L'avenant n°1 prévoit l'ajout d'un nouveau volet financé à la hauteur de 150 000\$ en 2017-2018 pour des projets visant à soutenir le développement et l'offre d'outils et d'activités de formation et devant se terminer d'ici le 31 mars 2020. La FQSA a consulté les organismes délégataires sur leurs besoins prioritaires en matière de formation. Des formations adaptées à leur réalité seront développées à l'interne ou en sollicitant les services d'experts, pour être ensuite données aux délégataires dans le cadre des tournées régionales ou des rencontres bisannuelles de gestionnaires. La FQSA soumettra pour approbation un échéancier des formations prévues aux comités de suivi et directeur.

Vision 2018-2019

Beaucoup de travail de préparation est déjà fait pour les actions à venir en 2018-2019, notamment les documents nécessaires au lancement du Programme d'aide aux infrastructures, du Financement des décomptes de saumon et du Fonds de protection des rivières à saumon. Nous souhaitons entreprendre rapidement en 2018-2019 des initiatives permettant l'atteinte des objectifs identifiés dans les volets financés en 2017-2018 qui n'ont pas été amorcés faute de transmission d'informations à la FQSA ou d'une rencontre des intervenants concernés.

La récente annonce de financement supplémentaire nous permet d'être fort optimistes pour la réalisation du Plan de développement de la pêche au saumon 2017-2022 et des retombées qu'il générera. Les intervenants dévoués du milieu sont prêts à appuyer la FQSA et le MFFP dans leurs missions de mise en valeur de la pêche au saumon et de protection de cette ressource, il ne nous reste plus qu'à leur fournir le support logistique et financier dont ils ont besoin.

Annexe I : Répartition par volet de la subvention transférée à la FQSA dans le cadre du PDPS

RÉPARTITION DE LA SUBVENTION VERSÉE À LA FQSA

Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022 - VOLET SAUMON

Annexe	Axe de financement	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	PDPS I (Convention initiale)	PDPS II (Avenant n°1)	Total par annexe
A	Infrastructures	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$	4 000 000 \$	1 000 000 \$	5 000 000 \$
B-a	Consolidation du réseau de suivi des montaisons de saumon (décomptes)	100 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	600 000 \$	100 000 \$	700 000 \$
B-b	Consolidation du réseau de suivi des montaisons de saumon (matériel)	335 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	275 000 \$	260 000 \$	535 000 \$
B-c	Consolidation du réseau de suivi des montaisons de saumon (transport)		45 000 \$	45 000 \$			- \$	90 000 \$	90 000 \$
C	Ensemencement	70 000 \$	50 000 \$				120 000 \$	- \$	120 000 \$
D	Fonds d'aide à la protection		700 000 \$	700 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	800 000 \$	1 000 000 \$	1 800 000 \$
E	Prélèvement autochtone	210 000 \$		30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	300 000 \$
F-a	Promotion régionale, nationale, internationale (Sous-volet A)	1 075 000 \$					825 000 \$	250 000 \$	1 075 000 \$
F-b	Promotion par des organismes locaux (Sous-volet B)	500 000 \$					- \$	500 000 \$	500 000 \$
G	Sensibilisation	70 000 \$		20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	130 000 \$	- \$	130 000 \$
H	Nouveaux secteurs de pêche	500 000 \$					- \$	500 000 \$	500 000 \$
I	Formation	150 000 \$					- \$	150 000 \$	150 000 \$
	Frais de gestion	125 000 \$	125 000 \$	125 000 \$	125 000 \$	125 000 \$	625 000 \$	Intérêts	625 000 \$
	Total	4 135 000 \$	2 120 000 \$	2 120 000 \$	1 575 000 \$	1 575 000 \$	7 525 000 \$	4 000 000 \$	11 525 000 \$

N.B. Les montants présentés correspondent au total de ceux prévus dans la convention de subvention et dans l'avenant à la convention.

Annexe II : Sommaire des investissements 2017-2018

SUIVI DES REVENUS ET DES INVESTISSEMENTS

Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022 - VOLET SAUMON

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022	Total
Produits							
Théorique (au 31 mars)	5 225 000,00 \$	1 575 000,00 \$	1 575 000,00 \$	1 575 000,00 \$	1 425 000,00 \$	150 000,00 \$	11 525 000 \$
Versements (au 31 déc.)	1 225 000 \$						1 225 000 \$
Montant reporté (x-1)	- \$						
Budget annuel	1 225 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
Intérêts	2 045 \$						
Charges							
# Projet							
215 Frais d'administration	125 000 \$						93 750 \$
2151 A: Infrastructures							- \$
2161 H: Nouveaux secteurs							- \$
2152 B-a: Décomptes (Opérations)							- \$
2162 B-b: Décomptes (Matériel)							- \$
2172 B-c: Décomptes (Transport)							- \$
2153 C: Ensemencements							- \$
2154 D: Protection							- \$
2155 E: Autochtone							- \$
2156 F-a: Promotion régionale, nationale, internationale	21 468 \$						21 468 \$
2166 F-b: Promotion par des organismes locaux							- \$
2157: G-Sensibilisation							- \$
2158: I-Formation							- \$
Total charges	146 468 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	115 218 \$
TOTAL	1 111 827 \$						

N.B. Les montants présentés correspondent au total de ceux prévus dans la convention de subvention et dans l'avenant à la convention.

F-PROMOTION Régionale, nationale, internationale (Sous-volet A)

Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022 - VOLET SAUMON

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total
Théorique (au 31 mars)	1 075 000,00 \$	- \$				1 075 000,00 \$
Budget annuel	1 075 000,00 \$	1 053 532,00 \$				
Versements						
Sommes à verser						
Somme factures et salaires	21 468,00 \$					
Total des charges (au 31 déc.)	21 468,00 \$					
Montant reporté	1 053 532,00 \$					

Charges	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total
Factures						
2000101-Honoraires professionnels	21 468,00 \$					
Salaires et avantages sociaux						
TOTAL	21 468,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

N.B. Les montants présentés correspondent au total de ceux prévus dans la convention de subvention et dans l'avenant à la convention.